COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Anderlecht
Service de l'Urbanisme
Rue Van Lint, 6
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, 22.12.2021.

Votre réf. **PU 52105**

Réf. CRMS : **AND20302**
Réf NOVA : ***01/XFD/1796606***

ANDERLECHT. Rue Hoorickx, 3.
(= compris dans la Cité de la Roue inscrite à l'inventaire)
PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité une maison d'habitation (transformation et prolongement d'une annexe en façade arrière et construction d'un garage).
Demande de la Commune reçue le 02/12/2021.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 15/12/2021, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : fciftci@anderlecht.brussels; urbanisme@anderlecht.brussels ; hlelievre@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00